



**DROITS DE VOIRIE-SPECTACLES, CIRQUES ET MANEGES
(HORS FETES), VIDE GRENIERS**

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 (délibération du 16/11/2022)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Spectacle de marionnettes – Manèges et attraction diverses	15,75 €	Forfait	Journée
Cirques	21,00 €	Forfait	Journée
Animation exceptionnelles (ex : structures gonflables...)	52,50 €	Forfait	Journée
Animation exceptionnelles	147,00 €	Forfait	Semaine
Animation exceptionnelles	315,00 €	Forfait	30 jours cumulés sur l'année civile
Vide grenier (entrée du public payante)	21,00 €	Forfait	Journée

